



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## sécurité alimentaire

Question orale n° 861

### Texte de la question

La situation des entreprises Lepetit et, plus généralement, des producteurs de camemberts au lait cru est dramatique. Ils ont été les victimes d'une véritable psychose de la part des consommateurs, relayée et entretenue par la presse, et dont chacun semble aujourd'hui s'accorder pour la qualifier d'excessive, à la suite de la découverte de listeria chez un commerçant belge. L'entreprise Lepetit a été ainsi plongée dans une véritable crise, puisque aujourd'hui 90 personnes font l'objet d'une mesure de chômage technique. Mme Yvette Roudy demande à M. le ministre de l'agriculture et de la pêche pourquoi les services de l'Etat ont publié dans la hâte un communiqué techniquement non fondé ; pourquoi ils ont appliqué des normes cent fois supérieures à celles qu'ils avaient eux-mêmes recommandées, conformément à l'avis de l'Organisation mondiale de la santé ; comment le Gouvernement compte maintenir la production de fromage au lait cru et, enfin, puisqu'il apparaît finalement que les produits des usines Lepetit ne présentaient pas les dangers qu'on leur a imputés, s'il est prêt à publier un communiqué qui clarifierait l'information du consommateur et permettrait aux entreprises de travailler dans un cadre réglementaire reconnu de tous.

### Données clés

**Auteur :** [Mme Yvette Roudy](#)

**Circonscription :** Calvados (3<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question orale

**Numéro de la question :** 861

**Rubrique :** Consommation

**Ministère interrogé :** agriculture et pêche

**Ministère attributaire :** agriculture et pêche

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 7 juin 1999, page 3356

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 7 juin 1999

**Question retirée le :** 7 juin 1999 (Retrait à l'initiative de l'auteur)